



Rapport annuel du CTA de Clermont-Ferrand

2023



SOMMAIRE

I.	Composition du comité	3
II.	Le paysage audiovisuel.....	3
III.	Activité du comité.....	8
IV.	Education aux médias et à l'information	10

I. Composition du comité

Le comité territorial de l’audiovisuel de Clermont-Ferrand est présidé par Mme Sylvie BADER-KOZA nommée à compter du 30 mai 2023 en remplacement de M. Henri DUBREUIL.

Membres du CTA de Clermont-Ferrand au 31 décembre 2023

- **Mme Sylvie BOISNIER**, nommée à compter du 24/04/2023, maître de conférences à l’université de Clermont-Auvergne.
- **M. Serge BOUTET**, nommé à compter du 20/07/2020, ancien directeur technique de France Bleu Pays-d’Auvergne.
- **Mme Nadine DEAT**, nommée à compter du 7 juillet 2021, fonctionnaire territoriale à Clermont Auvergne Métropole.
- **M. Charles DUDOGNON**, nommé à compter du 26 janvier 2022, professeur des universités en droit privé à Limoges.
- **M. Mathias GANIERE**, nommé à compter du 4 janvier 2023, professeur d’histoire-géographie à Clermont-Ferrand.

Agents permanents du comité au 31 décembre 2022

- **Mme Marie-Pierre BASSIN**, assistante, nommée le 1^{er} avril 1991.
- **M. Jean-Jacques BONAVENTURE**, attaché technique audiovisuel (ATA), nommé le 8 juin 2009.
- **M. Pierre-José CHADAIGNE**, secrétaire général (SG), nommé le 1^{er} juillet 1999.

II. Le paysage audiovisuel

Après une première vague de démarrages à la fin de l’année 2022 concernant 13 services sur l’allotissement local de Limoges, l’arrivée de nouveaux services radiophoniques en DAB+ dans le ressort géographique du comité constitue l’événement majeur de l’année 2023.

Ainsi, les démarrages des multiplex Limoges étendu, Clermont étendu, Clermont local et Métropolitain 1 durant l’année 2023 portent à 55 le nombre de services différents diffusés en DAB+ (51 opérateurs privés + Radio France) dont 14 nouveaux services (11 en cat. D).¹ Toujours en mouvement, ce paysage radiophonique numérique n’a pas encore connu d’obstacles majeurs. Seuls trois opérateurs ont rencontré des difficultés et ont pour le moment renoncé à émettre sur leur multiplex.²

La délivrance de 99 autorisations sur 226 fréquences FM dans le cadre de l’appel général n°2022-175 du 23 mars 2022, est également venue compléter le paysage radiophonique dans le ressort du comité. Les zones de Clermont-Ferrand (*Fusion FM*), La Souterraine (*RMJ, Rire et Chansons*), Brive-la-Gaillarde (*Chérie FM Corrèze, Jazz radio, Flash FM*), Uzerche (*Radio PAC, Flash FM*), Tulle (*Chérie FM Corrèze*), Mauriac (*Skyrock*), ont ainsi été complétées avec l’arrivée d’un à

¹ - Dates des démarrages : Clermont local (juillet 2023), Clermont étendu (juillet et octobre 2023), Limoges étendu (septembre et décembre 2023), Métropolitain 1 sur la zone de Clermont-Ferrand et une partie mineure de l’A89 (décembre 2023).

² - Sur le multiplex Limoges étendu la société Native Média (Capsao) a renoncé à émettre et son autorisation a été abrogée le 26 juillet 2023. Le démarrage de ce service est toujours attendu sur le multiplex Clermont étendu. De même sur le multiplex Clermont local le démarrage des services *Crooner radio* et *France Maghreb 2* est toujours en attente.

deux nouveaux services sur de nouvelles fréquences ou du fait de l'abandon de fréquences par leurs titulaires historiques dont l'autorisation d'exploiter était arrivée à échéance.³

Désormais 98 opérateurs radiophoniques sont présents, dont 45 ont des studios dans le ressort géographique du comité, et sont répartis sur 531 fréquences (383 fréquences FM privées et 148 publiques) et 5 multiplex (2 locaux, 2 étendus, 1 national).

1. Le paysage radiophonique local

Les radios associatives de catégorie A, qui représentent 20% des fréquences allouées et 47% des opérateurs autorisés, constituent une offre de programme diversifiée garantissant le pluralisme des expressions sociales et culturelles. Ces radios sont également les mieux réparties sur l'ensemble des 7 départements du ressort. Elles représentent parfois le seul service autorisé dans les territoires les plus éloignés des centres urbains (Plateau de Millevaches, Vallée de la Sioule, Bocage bourbonnais, Combrailles). Ces radios rurales, parfois considérées par les populations de ces territoires comme un service public, contrastent avec les radios urbaines dont les profils sont beaucoup plus spécialisés (communautaire ; religieux ; étudiant ; musical). Quels que soient leurs territoires, leur implication dans la vie sociale et culturelle (information locale, communication locale ; partenariat ou organisation d'évènements ; ateliers radiophoniques) est largement reconnue par tous les acteurs de la vie locale.

Malgré une diminution globale des subventions accordées par les collectivités locales, la tendance des résultats économiques étaient positifs dans la plupart des associations. Les gains de productivité réalisés (autodiffusion, diminution du nombre de salariés, mutualisation de locaux, mutualisation des programmes) ont permis de maintenir leurs bilans. Si les situations peuvent être très différentes d'une structure à l'autre, notamment en fonction de leur situation géographique, on compte en moyenne 2,5 salariés (100 au total) et 30 bénévoles par association (780 au total). Les services civiques tendent à se développer et le recours à des stagiaires des écoles de journalisme sont plus fréquents. Enfin, la vie associative au sein des radios semble connaître un essoufflement prononcé. La crise du bénévolat, le vieillissement des dirigeants de radios, la concurrence des autres médias chez les jeunes, conduisent à un rétrécissement des équipes notamment dans les zones rurales.

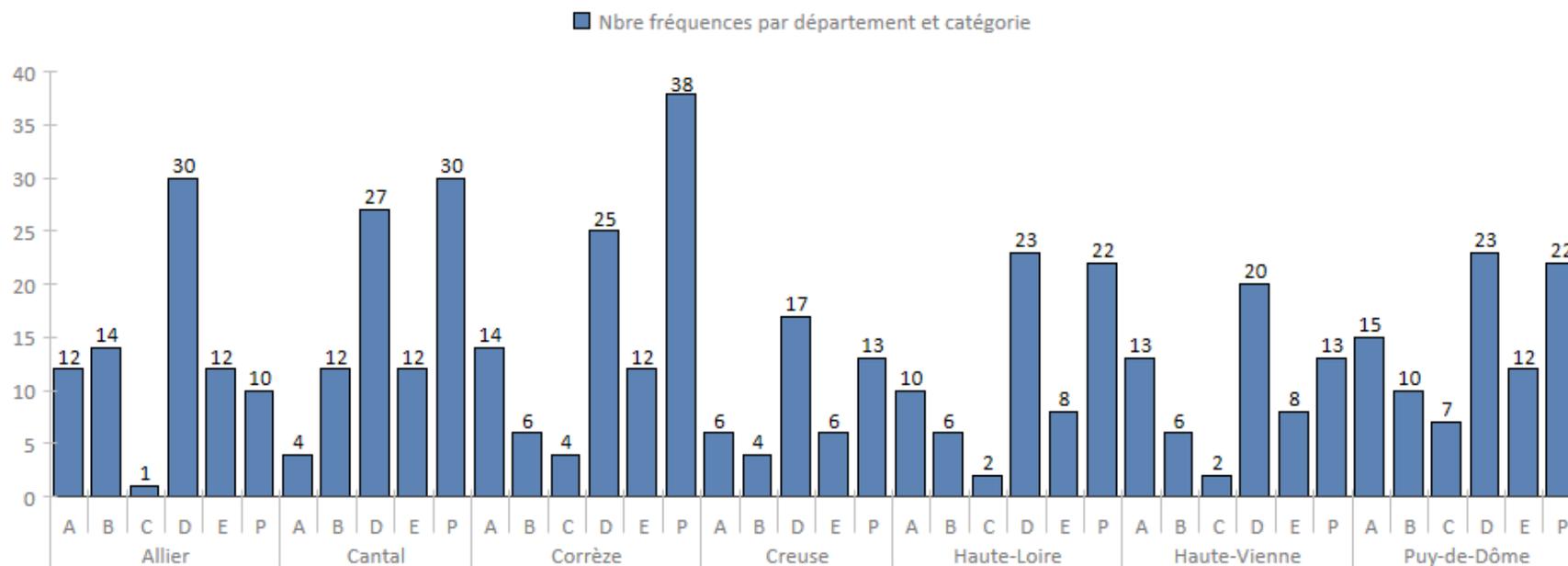
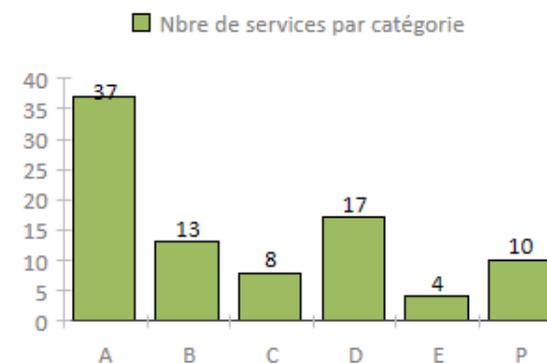
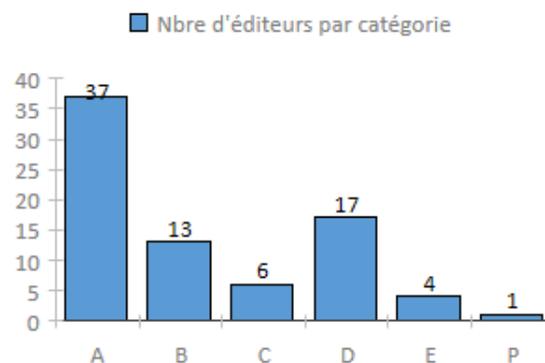
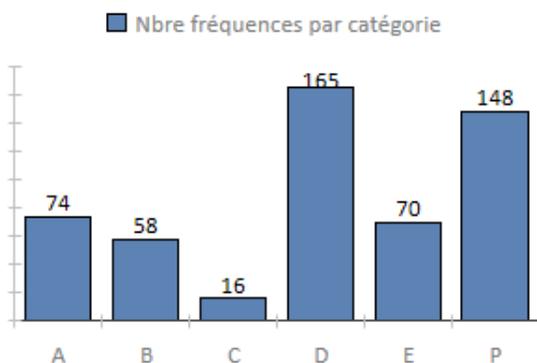
En catégorie B, services locaux ou régionaux indépendants, la situation est relativement stable. Moins nombreuses qu'en catégorie A, ces radios locales forment deux groupes distincts : les radios autorisées dans plusieurs CTA et les radios autorisées dans le seul CTA de Clermont-Ferrand. Ces dernières sont d'ailleurs en constante diminution (4 en 2023) du fait des opportunités de développement en FM comme en DAB+ dans des zones ou des départements limitrophes des CTA voisins. Globalement, ces radios lorsqu'elles couvrent des bassins importants de population affichent une bonne santé économique.⁴ A l'opposé des réseaux nationaux qui cherchent à diminuer leur offre de programme d'intérêt local voire à la supprimer dans le cas du groupe LAB les radios commerciales indépendantes qui vivent sur les territoires forment une alternative sérieuse à la disparition progressive des radios de catégorie C. Quinze ans plus tôt, les services de catégorie C exploitaient davantage de fréquences que les autres services commerciaux. Aujourd'hui, cette catégorie est en dernière position et n'exploite que 7% des fréquences allouées. Cette disparition se fait au profit des programmes nationaux de catégorie D dont la croissance du nombre de fréquences autorisés est nette depuis les 15 dernières années.

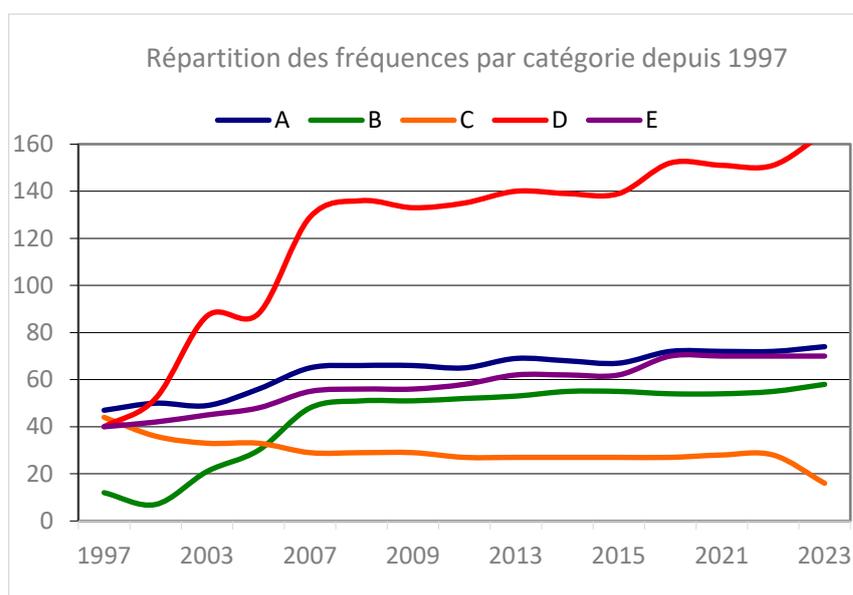
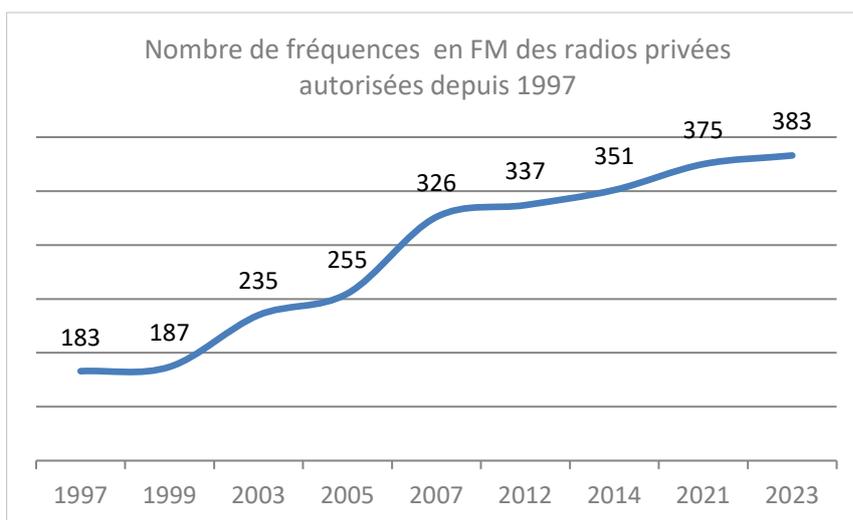
Si l'arrivée depuis 2022 de nouveaux services en DAB+ apporte une grande diversité d'acteurs et de formats radiophoniques elle ne bouleverse pas la répartition entre catégories de radios que l'on connaît sur la bande FM.

³ - Au 31 décembre les autorisations des zones d'Ussel et d'Argentat-sur-Dordogne n'avaient pas encore été délivrées.

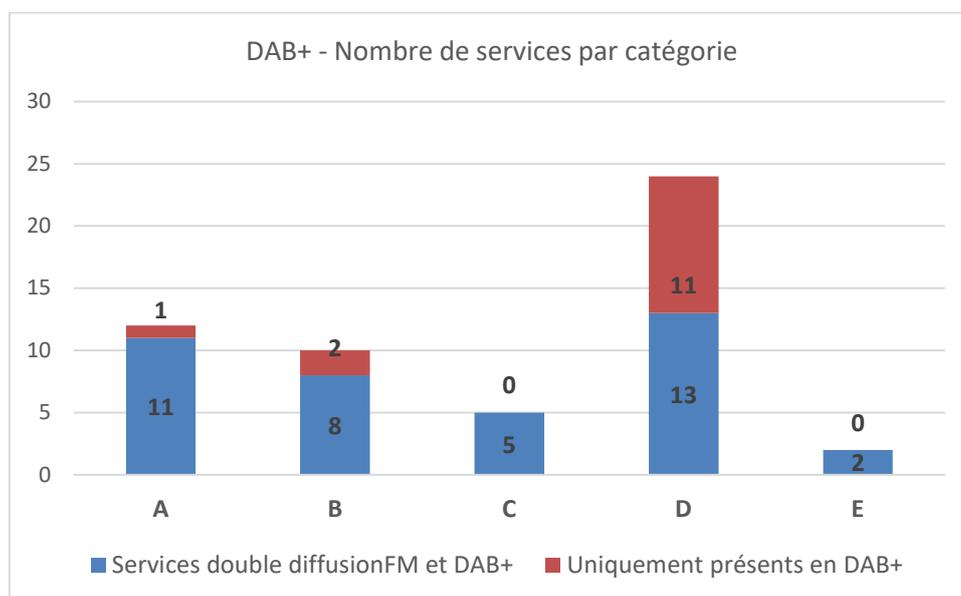
⁴ - A noter tout de même la défaillance de l'association Radio Montluçon Bourbonnais placée en redressement le 12 janvier 2023 par le Tribunal Judiciaire de Montluçon. À la suite de la saisine du procureur de la République de Montluçon, l'Arcom a rendu, le 26 juillet 2023, un avis favorable sur l'unique offre qui lui a été présentée. Par jugement du 5 octobre 2023, le Tribunal Judiciaire de Montluçon, à décider d'autoriser la conclusion d'un contrat de location-gérance au profit de la SCOP SARL Radio Montluçon Bourbonnais.

Chiffres uniquement FM





Services diffusés en DAB+ (part des services uniquement DAB+)



a. Nombre de fréquences FM des principaux groupes ou groupement radiophoniques autorisés ou en cours d'autorisation

Groupe
NRJ group 70 fréquences
Groupe M6 (ex-RTL group) 44 fréquences
LAB 55 fréquences
Altice 23 fréquences
Skyrock Nakama 21 fréquences
Espace group 25 fréquences
Sud radio (Fiducial) 10 fréquences
Groupe 1981 6 fréquences
GIE Les Indés radio 77 fréquences

b. Radios publiques en FM

Départements		France Bleu	France Inter	France Info	France Musique	France Culture	Mouv'	FIP	Total
Allier	Fréqu.	2	2	2	2	2	0	0	10
Cantal	Fréqu.	5	13	1	4	4	0	0	27
Corrèze	Fréqu.	10	8	4	8	8	0	0	38
Creuse	Fréqu.	3	3	1	3	3	0	0	13
Haute-Loire	Fréqu.	2	12	2	3	3	0	0	22
Haute-Vienne	Fréqu.	4	2	2	2	2	1	0	13
Puy-de-Dôme	Fréqu.	7	10	1	3	3	1	0	26
TOTAL		33	50	13	25	25	2	0	148

2. Le paysage télévisuel local

La seule télévision locale présente dans le ressort du comité, dénommée LDV Media (ex LDVTV), est aussi l'unique télévision lycéenne française bénéficiant d'une autorisation hertzienne sur la plate-forme de la TNT. Editée par l'association LDV Media et animée par des enseignants du lycée et un service civique elle permet aux élèves de réaliser des travaux pratiques, des tables rondes, des reportages ou des documentaires. Les émissions sont pédagogiques : les professeurs travaillent en amont avec leurs élèves et la réalisation du programme est l'aboutissement de prises de contact, de recherches de documentation et d'analyses des dossiers effectuées en cours. Son modèle

économique dénote des autres TV locales. Entièrement financée par les subventions (Etat, région, département) et les dons des parents d’élèves, elle profite également des ressources humaines et matérielles du lycée Léonard de Vinci. Une activité de prestation EMI auprès des écoles et collèges de la Haute-Loire permet également de créer un petit produit d’exploitation. Cependant, les ressources financières sont encore insuffisantes pour atteindre l’équilibre de ses comptes.

Programme	Zone	Canal
LDV Media	Monistrol-sur-Loire	Canal 33

III. Activité du comité

1. L’activité du comité

En 2023, année de transition, seulement 27 nouveaux dossiers ont été ouverts et 129 définitivement traités⁵. Réuni à 7 reprises, physiquement ou par visio-conférence, le comité territorial de l’audiovisuel de Clermont-Ferrand a également procédé à trois consultations par voie électronique. Cette année il a examiné 27 dossiers conduisant en fonction de ses compétences à rendre 21 avis et 6 décisions portant sur des modifications d’autorisations, notamment techniques, et sur des évolutions de conventions.

Nombre de réunions	6
Nombre de consultations électroniques	3
Nombre de dossiers examinés	27
Nombre d’avis	21
Nombre de décisions	6
Nombre de publications JO.	1

Dans le cadre de ses missions de régulation de proximité, le comité a également procédé à des auditions d’acteurs de l’audiovisuel local et à des visites de radios. Il a ainsi auditionné dans l’année les dirigeants d’*Activ radio* et de *LDVMedia*, reçu les responsables de *Radio Tartasse*, de *Radio Arverne* et de *Radio PAC* et rendu visite à *Flash FM* et *Swing FM* à Limoges ainsi qu’à *Fusion FM* à Diou.

La communication auprès du public, assurée en grande partie par une publication hebdomadaire sur compte X de l’ARCOM Clermont-Ferrand, a également été complétée par quelques actions. Ce fut notamment le cas grâce à la présence d’un stand ARCOM lors de la dernière édition du Salon international Radiomania qui s’est tenue à Aulnat le 22 septembre 2023. Enfin, une interview sur les ondes de *RCF Limoges* et pour la *Lettre Pro de la radio* ont aussi complété la nécessaire diffusion de l’actualité de la radio dans le ressort, notamment DAB+, et des missions historiques et nouvelles du régulateur.

2. Appels aux candidatures

a) Appel FM n°2022-175 du 23 mars 2022 :

Le 23 mars 2022, l’ARCOM a décidé de lancer un appel aux candidatures en FM dans le ressort du comité de Clermont-Ferrand. Cet appel qui portait sur 243 fréquences réparties dans 47 zones est pratiquement achevé.

Les 28 juin, 8 novembre 2023 et 31 janvier 2024, l’autorité a procédé à la délivrance des autorisations relatives à 45 zones. A ce jour seules les autorisations de la zone d’Argentat-sur-Dordogne (5 fréquences) n’ont pas été délivrées. En raison d’obstacles techniques relatifs à des sites de diffusion, l’Autorité a en effet reporté la délivrance des autorisations dans cette zone et envisagé une nouvelle sélection. Le comité a ainsi rendu un nouvel avis de présélection le 21 novembre 2023. La délivrance des autorisations devrait intervenir au second trimestre 2024.

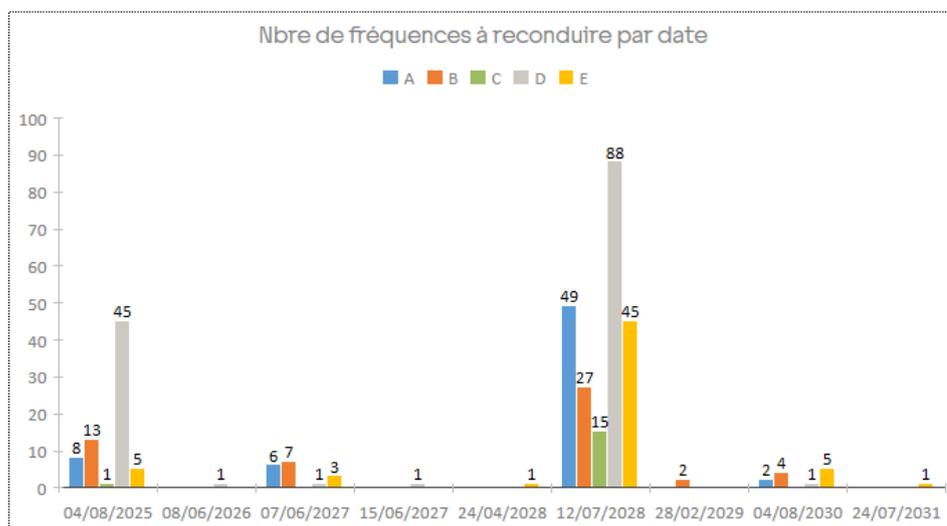
⁵ - La fermeture d’un dossier intervient au moment de la notification par courrier de la décision ou de la publication au Journal officiel.

b) Appel DAB+ n°2023-1002 du 15 novembre 2023

Le 15 novembre l'autorité a décidé de lancer dans les CTA de Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Paris, Poitiers, et Rennes un appel aux candidatures en DAB+ portant sur des multiplex dont les ressources radioélectriques étaient partiellement ou totalement disponibles. Lancé dans 46 zones, complétées en janvier 2024 par 10 zones supplémentaires,⁶ l'appel porte notamment sur le nouvel allotissement de Vichy local et l'allotissement de Limoges étendu dans lequel une ressource est disponible à la suite de la renonciation de Capsao sur la zone.⁷

3. Reconductions

Les autorisations délivrées en juillet et septembre 2020 dans le cadre de l'appel n°2018-608 du 25 juillet 2018, modifiée par la décision n°2018-790 du 7 novembre 2018, arriveront à échéance en août 2025.⁸ Le comité devra se prononcer sur la possibilité de reconduire 38 autorisations portant sur 72 fréquences (8 cat. A ; 13 cat. B ; 1 cat. C ; 45 cat. D ; 5 cat E) au moins 12 mois avant l'échéance du 5 août 2025 pour les opérateurs de catégorie A et catégorie B mono-CTA et rendre avis concernant les opérateurs restants.



S'agissant des autorisations délivrées en DAB+, les premières échéances interviendront en 2031 pour la première vague (Métropolitain 1 et 2) puis 2032 (Limoges Local) et 2033 (Clermont local, Clermont étendu, Limoges étendu). L'examen de la possibilité de reconduire ces autorisations devra intervenir 18 mois avant chaque échéance.

4. Activité technique, contrôles

Types de contrôles techniques effectués	Nbre en 2023
Réclamations FM et AM	1
Réclamations TNT	3
Mesures de contrôles FM	420
Mesures TNT (incluant modifications TNT et changements PATN – basé sur 6 multiplex par mesure en moyenne)	50
Mesures de contrôles DAB+	12

⁶ - Décision n°2024-50 du 24 janvier 2024 modifiant la décision n°2023-1002 du 15 novembre 2023.

⁷ - Décision n°2023-707 du 26 juillet 2023 portant abrogation de la décision n°2021-1487 du 15 décembre 2021.

⁸ - Les 53 autorisations délivrées en 2020 ne seront pas toutes concernées par la procédure de reconduction du fait de plusieurs prorogations (bonus DAB+), d'une abrogation (Alti'R au Puy-en-Velay) et de fréquences en contrainte.

IV. Education aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique

Cette année encore, et depuis 2019, le comité territorial de Clermont-Ferrand s'est engagé dans l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique.

Désormais intégré à la Cellule Académique EMI du rectorat de Clermont (CAEMI) le comité y assure une mission d'information sur le rôle du régulateur, sur le droit en vigueur dans le domaine de l'audiovisuel et assume un rôle de passerelle entre l'éducation nationale et les professionnels de la radio. La CAEMI qui s'est réunie à quatre reprises en 2023, a permis aux membres de l'éducation nationale, aux partenaires comme l'ARCOM ainsi qu'aux invités externes d'échanger de nombreuses informations et de nouer des contacts. Ces échanges sont devenus très réguliers avec les coordonnateurs CLEMI de l'académie. Ils portent notamment sur des questions pratiques et juridiques sur lesquelles nous pouvons apporter notre expertise (ex : droit d'auteur, procédure d'autorisation d'une radio temporaire, liberté d'expression).

Ce partenariat avec l'académie de Clermont-Ferrand a également conduit à la participation à plusieurs événements. Lancement de la Semaine de la Presse et des Médias à l'Ecole le 27 mars 2023 en présence du recteur de l'académie, du président de la Fondation Varenne et du directeur du CLEMI national, instruction et délibération au sein du jury Médiatiks au mois d'avril puis remise des prix le 16 juin aux meilleures webradios. Rencontre le 8 juin avec le président François Hollande sur le thème de l'inclusion et de l'insertion par le média radio à l'initiative de l'association l'Onde Porteuse à Clermont-Ferrand.

En collaboration avec les CTA de Bordeaux et Poitiers et l'académie de Bordeaux, une réunion d'information destinée aux radios locales autorisées dans la région Nouvelle Aquitaine a été organisée le 5 octobre sur le thème du « Pass culture » en lien avec le dispositif « Une webradio un parrain ». A cette occasion des relations ont pu être établies avec l'académie de Limoges et son pôle EMI présent lors de cette réunion.

Le comité est également présent dans le groupe de travail initié par la DRAC sur les pratiques EMI dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Composé de représentants de l'Arcom, de la région AURA, du CLEMI et de la DRAC, il permet un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques EMI.

Enfin, la visite de la conseillère Bénédicte Lesage auprès des acteurs auvergnats de l'EMI les 9 et 10 novembre a permis de valider et renforcer les liens avec ces partenaires. Présente à Clermont-Ferrand, en qualité de présidente du groupe de travail "Éducation aux médias, transition écologique et santé publique", la conseillère a pu présenter lors de six rencontres les axes de travail et les thématiques EMI développés par l'ARCOM ainsi que le souhait du Président Roch-Olivier de confier aux comités territoriaux l'organisation annuelle d'une rencontre, en partenariat avec les rectorats, réunissant les acteurs l'EMI ainsi que les médias locaux.⁹

⁹ - Structures et radios rencontrées : Sauve qui peut le Court Métrage, Académie de Clermont-Fd (Clemi), DRAC AURA, Radio Campus, Le Chantier, Club de la presse Auvergne.

Comité Territorial de l'Audiovisuel
de Clermont-Ferrand
69 rue Anatole France
63000 Clermont-Ferrand

Tél : 01.40.58.34.63
@ : cta.clermont-ferrand@arcom.fr